

Paris, le 6 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL PARISIEN DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Laurent Nuñez, Préfet de police, Nicolas Nordman, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de la prévention, de la sécurité, de la police municipale et de l'aide aux victimes, Julie Benetti, Rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France et Laure Beccau, Procureure de la République de Paris se sont réunis ce jour à l'occasion de la première séance plénière du Conseil parisien de prévention et de sécurité, instance de pilotage et de coordination. Cette réunion a été l'occasion de dresser le bilan 2024 des actions réalisées dans le cadre du Contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS) signé le 19 mars 2024 d'une part, et de mettre en avant les perspectives pour chacun des axes du contrat d'autre part.

L'action concertée de la Préfecture de police, de la Préfecture de la région d'Île-de-France - préfecture de Paris, du Rectorat, du Parquet, de la Ville de Paris et des partenaires associatifs est nécessaire pour prévenir et lutter contre toute forme de délinquance afin de garantir la sécurité de nos concitoyens.

Alimenté par les contrats de prévention et de sécurité des arrondissements de Paris (CPSA), ce contrat établit un cadre partenarial d'action, dans le respect des compétences de chacun.

Le contrat d'objectifs contient 31 fiches action fixant les objectifs, les moyens, les méthodes de mise en œuvre et les résultats attendus pour chaque thématique traitée. Il s'articule autour de 3 axes principaux, en cohérence avec ceux de la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- 1- Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- 2- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- 3- Améliorer la tranquillité publique.

Cette séance plénière du contrat 2023-2026 a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée, de dégager les perspectives 2025/2026 et d'échanger avec les représentants de l'État, de la Ville de Paris et les associations ou organismes parisiens en charge de ces sujets.

Une attention particulière a été portée aux actions partenariales réalisées sur la prévention et la lutte contre les rixes (fiche action 1.6), et la sécurité des personnes seniors (fiche action 2.6).

Tous les partenaires poursuivront la mise en œuvre des actions relevant du CPPS, dans le souci constant de la sécurité des Parisiens.

Chiffres clés 2024 et perspectives 2025 :

Fiche action 1.6 : la prévention et la lutte contre les rixes

Grâce à l'action collective de l'ensemble des partenaires sur ce phénomène préoccupant, et notamment à la réactivité des forces de l'ordre et des dispositifs partenariaux, 16 affrontements ont été évités en 2024.

- 85% des mis en cause sont mineurs, et l'âge moyen des interpellés est de 16 ans.
- 2 décès sont à déplorer.
- La boucle d'alerte entre les partenaires a été activée à 25 reprises et a permis d'éviter d'autres affrontements.
- Pour assurer un suivi et une coordination plus fine entre les acteurs, deux réunions du Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) se sont tenues en 2024.
- En matière de prévention, 80 projets portés par 74 associations ont reçu des subventions pour déployer des projets de prévention contre les rivalités de quartiers (Appel à projets porté par la Ville de Paris : 62 projets ont été retenus, pour un montant total de subvention de 187 800€/ Appel à projets de l'État (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) : 18 projets ont été retenus, pour un montant total de subvention de 142 740€).
- Un plan de prévention et de lutte contre le port et l'usage des armes blanches par des mineurs a été lancé par la Préfecture de police, le rectorat, le parquet, la Ville de Paris et la Protection judiciaire de la jeunesse le 4 mars 2025. Ce plan prévoit l'intervention en milieu scolaire de médiateurs et d'agents de la police municipale de la Ville de Paris et de policiers de la mission de prévention, de contact et d'écoute (MPCE) formés spécifiquement à la prévention auprès des jeunes, et le déploiement d'une campagne d'information auprès des jeunes et des parents. Pour accompagner ce plan, la Ville de Paris vient de doubler son équipe parisienne de médiation passant de 50 à 100 agents : celle-ci est dédiée à la prévention des rixes. Au total, 185 médiateurs seront déployés d'ici la fin de l'année.
- La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, ont parallèlement décidé au niveau national de contrôles aléatoires aux abords des établissements scolaires par les forces de sécurité intérieure, sous le contrôle des parquets et en relation étroite avec la communauté éducative.

Fiche action 2.6 : la sécurité des personnes séniors

- En 2024, 8,27% des victimes de vols à Paris sont des victimes âgées de 60 ans et plus. La Préfecture de police a enregistré 10 634 dépôts de plainte concernant le public de

plus de 60 ans. Entre 2023 et 2024, le nombre d'infractions au préjudice des victimes de 60 ans et plus enregistre une baisse notable de – 4,76% à Paris.

- Le nombre de signalements rédigés par des tiers hors famille proche ne pouvant eux-mêmes saisir directement le juge des contentieux de la protection connaît une augmentation de + 30% entre 2023 et 2024 (1328 signalements en 2023 contre 1735 signalements en 2024). Cette forte augmentation démontre l'effectivité des formations relatives à la nécessité de signaler pour mieux accompagner les seniors vulnérables. Le 4 février 2025, à l'occasion de la semaine « Paris protège » organisée par la Ville de Paris, une conférence sur l'enjeu de lutter contre toutes les formes d'abus a réuni près de 100 personnes.
- 1 757 personnes âgées ont été prises en charge dans le cadre du dispositif « Tranquillité seniors » de la Ville de Paris en 2024 par les agents des missions d'appui et de protection (MAP) de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP).
- En 2024, l'activité des 14 intervenants sociaux en commissariats (ISC), dont les postes sont co-financés et co-pilotés par la Ville de Paris et la Préfecture de police, a permis d'orienter 856 personnes âgées de plus de 75 ans victimes d'une infraction pénale ont été orientées par les services de police vers un ISC dans le cadre du dispositif personnes âgées de 75 ans et plus.

Contacts presse :

Préfecture de Police

ppcom@interieur.gouv.fr

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

pref-presse@paris.gouv.fr

Parquet de Paris

scom.parquet.tj-paris@justice.fr

Académie de Paris

communication.sorbonne@ac-paris.fr

Ville de Paris

presse@paris.fr